



CHALLENGE ÉLEVAGE AFL CE – LENTILLY – 30 MAI 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

- a) Ce concours est ouvert aux membres AFL (Actifs et Éleveurs) ou AFLCE à jour de cotisation.
- b) Les inscriptions se prennent directement en boutique AFL, dans la rubrique évènements.
- c) Les chevaux inscrits au concours devront obligatoirement être enregistrés au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race au Portugal (N° LN) au nom du propriétaire qui engage. Ils devront satisfaire aux règles sanitaires et de vaccination de l'AFL en vigueur. Ils devront se présenter au concours munis de leur D.I.E (Document d'Identification d'un Équidé).
- d) Ce Challenge n'est pas un concours de Modèle et Allures traditionnel reconnu par l'APSL (pas d'attribution de médailles). Il permet d'évaluer les chevaux selon un barème différent en attribuant autant d'importance au modèle qu'aux allures naturelles. D'autre part, la note obtenue ne présage en rien de l'éventuelle future note d'approbation au livre des reproducteurs du cheval, qui sera alors jugés selon d'autres coefficients.
- e) Les chevaux seront présentés en main au pas puis lâchés en liberté dans un manège pour observer le trot et le galop.

Article 2 :

Pour participer au concours les chevaux devront respecter les règles suivantes :

- être en ordre de vaccinations grippe/tétanos (primo vaccination et 1^{er} rappel minimum 30 jours avant l'évènement)
- un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 8 jours.
- se soumettre au contrôle vétérinaire sanitaire à l'arrivée si présent.

Les documents (D.I.E et certificat de bonne santé) sont à remettre au secrétariat dès l'arrivée

Lors du contrôle vétérinaire, les chevaux présentant des signes de maladie, seront exclus du concours. Si le vétérinaire diagnostique une maladie contagieuse, le cheval en question doit être mis en quarantaine immédiatement et ne pourra participer au concours.

Article 3 :

- a) Les chevaux seront jugés par 1 ou 2 juges accrédités par l'APSL
- b) Le ou les juges désignés pour ce concours devront s'abstenir de juger en pleine connaissance de cause des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt (par exemple chevaux issus de leur élevage ou d'un étalon de leur élevage)

Article 4 :

Les chevaux seront répartis en 4 classes (suivant le nombre d'inscrits, les classes pourront être simplifiées au seul sexe des chevaux) :

CLASSE 1 : Pouliches de 1 à 3 ans
CLASSE 2 : Femelles de 4 ans et +

CLASSE 3 : Poulains de 1 à 3 ans
CLASSE 4 : Mâles de 4 ans et +

Article 5 :

Les concurrents seront jugés à l'arrêt et au pas en main.

Pour le jugement des allures en liberté, des assistants munis de chambrière (bénévoles de l'association) aideront les présentateurs.

Un cheval qui n'aurait pu être jugé à l'une des allures sera exclu.

Toute personne présentant un cheval doit être convenablement vêtue : la tenue chemise, pantalon et chaussures blanches est de rigueur. La tenue traditionnelle Portugaise est aussi acceptée.

Article 6 :

Le ou les juges classeront les participants de chaque classe selon l'exemple de protocole suivant :

	Note partielle	Moyenne des allures	Pourcentage de la note finale	NOTE FINALE
Modèle (note globale sur 10 avec décimales)	7,3		50 %	7,32 /10
Pas (note sur 10 avec 1/2 points)	7,5	7,33	50 %	
Trot (note sur 10 avec 1/2 points)	7,5			
Galop (note sur 10 avec 1/2 points)	7			

Article 7 :

ATTRIBUTION DES TITRES

La femelle ayant reçu la plus haute note* sera élue **CHAMPIONNE FEMELLE DU CHALLENGE**

Le mâle ayant reçu la plus haute note* sera élu **CHAMPION MÂLE DU CHALLENGE**

Le cheval ayant reçu la plus haute note* toute classe confondue sera élu **CHAMPION DES CHAMPIONS DU CHALLENGE**

* en cas d'égalité, la note du modèle départagera les concurrents. Si toujours égalité, le ou les juges éliront le Champion des Champions

Le Président de l'AFL
Florent Arribe

le Vice président Élevage AFL
Guillaume Lafforgue

